

Zeitschrift: L'aide sociale : la revue spécialisée de la CSIAS
Herausgeber: Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS
Band: 122 (2025)
Heft: 1

Artikel: Prévention et lutte contre la pauvreté des familles dans les cantons
Autor: Marti, Michael / Caviezel, Urezza / Catena, Rafaela
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1075838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De nombreuses familles en Suisse font face à des difficultés financières considérables.
Photo: Shutterstock



Prévention et lutte contre la pauvreté des familles dans les cantons

RECHERCHE Pour prévenir et lutter contre la pauvreté des familles, des mesures tant financières que non financières sont indispensables. Un constat dressé par les travaux menés en 2017 par le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, il est important d'harmoniser et de coordonner les mesures afin de pouvoir pleinement exploiter leur potentiel. Une étude réalisée par Ecoplan dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté fournit des pistes d'action.

Malgré le niveau de vie élevé en Suisse, de nombreuses familles font face à des difficultés financières considérables. Les ménages avec des enfants de moins de 25 ans constituent 40 % de la population. La pression financière s'accroît en particulier après la naissance du premier enfant, souvent parce que les mères réduisent leur taux d'occupation. Les ménages monoparentaux et familles nombreuses sont à ce titre beaucoup plus touchés par la pauvreté que la moyenne.

Les défis liés à la pauvreté des familles sont multidimensionnels et entraînent une série d'interactions :

- Avec des moyens financiers limités, les familles peinent à trouver un logement abordable adapté à leurs besoins (loyer, nombre de pièces, emplacement et accès aux infrastructures), en particulier dans les zones urbaines, où les loyers élevés compliquent énormément la recherche d'un logement pour les familles menacées ou touchées par la pauvreté.
- L'accès à une offre éducative de qualité est souvent limité pour les enfants de familles menacées ou touchées par la pauvreté, ce qui soulève la question de l'égalité des chances.
- Pour les parents à faible revenu, suivre une formation professionnelle ou continue est un défi de taille. L'absence de diplôme du niveau secondaire II compromet l'accès au marché du travail et augmente le risque d'emploi précaire.
- Le manque d'offres d'accueil extrafamilial de qualité abordables à l'échelle nationale rend la conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle particulièrement difficile pour les familles monoparentales et parents à faible revenu.
- Les familles menacées ou touchées par la pauvreté peuvent souffrir d'un accès limité aux soins médicaux et d'un isolement social accru, avec un impact très néfaste sur leur santé physique et mentale.

Les offres de soutien, telles que les aides financières, les services de conseil et l'encouragement éducatif, existent, mais elles sont parfois insuffisantes, inaccessibles ou mal harmonisées, en particulier quand les familles menacées ou touchées par la pauvreté font face à des difficultés dans plusieurs domaines de la vie. Un soutien plus ciblé et plus durable nécessite une meilleure adéquation des mesures aux besoins des familles et un accès facilité aux informations.

Recommandations d'action

Dans le cadre de l'étude, des exemples de coordination issus de cinq cantons ont été analysés au moyen d'une grille conçue à cet effet. Celle-ci comprend quatre dimensions correspondant aux aspects centraux d'une politique harmonisée et coordonnée pour prévenir et combattre la pauvreté des familles.

Sur la base de l'analyse des exemples pratiques, les auteurs de l'étude présentent le potentiel d'optimisation en matière d'harmonisation et de coordination. À partir de ces observations, ils formulent les recommandations ci-après, avec des points de rattachement pour les cantons intéressés.

1. Analyse de la situation

- Pour obtenir une analyse approfondie de l'ampleur de la pauvreté des familles dans le canton, de son évolution dans le temps et des familles concernées, le canton effectue régulièrement des enquêtes statistiques ou analyse les statistiques existantes, et rend compte régulièrement de la situation des familles menacées ou touchées par la pauvreté. Outre la situation financière, l'éducation, l'intégration professionnelle, l'intégration sociale, la situation en matière de logement et la santé sont également prises en compte.
- Dans le cadre de ces rapports périodiques, le canton recense également les besoins des familles menacées ou touchées par la pauvreté en les impliquant directement.
- Le canton établit régulièrement des vues d'ensemble de l'offre existante pour les familles menacées ou touchées par la pauvreté, ainsi que de leur accessibilité. Ces vues d'ensemble contiennent idéalement aussi des offres communales et privées.

2. Objectifs et stratégie

- Pour une politique « intégrée » de lutte contre la pauvreté des familles, le canton fixe des objectifs stratégiques transversaux visant les problèmes fréquents rencontrés par les familles menacées ou touchées par la pauvreté.
- Ces objectifs sont élaborés et régulièrement contrôlés en collaboration avec les différentes unités administratives cantonales compétentes, en impliquant systématiquement les acteurs concernés, y compris les familles ayant l'expérience de la pauvreté.
- Par ailleurs, le canton aspire idéalement à un ancrage institutionnel de la coordination de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des familles (par exemple dans des lois sur la famille ou sur la pauvreté, des objectifs de la législation, des ordonnances, des guides à l'intention des communes, etc.).

3. Harmonisation et accessibilité

- Sur la base de l'analyse de la situation et en impliquant les acteurs concernés, dont les familles en situation de pauvreté, un canton adapte les offres existantes et nouvelles aux besoins multidimensionnels de tous les membres des familles menacées ou touchées par la pauvreté, et comble les lacunes dans l'offre.
- Le canton encourage l'accès aux offres et veille à ce que les familles menacées ou touchées par la pauvreté bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Pour ce faire, il peut s'inspirer d'autres domaines, comme celui de la petite enfance et son « modèle de mise en réseau centré sur la famille ». Un élément central de ce modèle est un guichet unique facilement accessible, qui oriente les familles qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines vers des offres adaptées et coordonne et met en réseau les services concernés.

4. Coopération

- Le canton joue un rôle de pilotage dans la coordination de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des familles au niveau cantonal et désigne une instance responsable. Il clarifie les rôles au sein du canton, tant pour la coopération horizontale interdépartementale que pour la coopération verticale avec les communes et les tiers.

- Le canton garantit que des ressources suffisantes soient allouées à ces coopérations horizontales et verticales.

5. Participation

- Un canton implique systématiquement le point de vue des familles ayant l'expérience de la pauvreté dans la conception de ses mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté des familles. Il développe les connaissances spécifiques nécessaires au sein de l'administration cantonale ou les organise en externe. Un guide pratique de la Plateforme nationale contre la pauvreté fournit des informations sur les différents modèles d'implication et sur les éléments à prendre en compte lors de la mise en œuvre opérationnelle : www.contre-la-pauvrete.ch > Études > Guide Participation.

6. Transmission et échange

- Un canton étudie la possibilité de transposer des expériences de coordination ayant fait leurs preuves dans d'autres domaines, comme la petite enfance..
- Les services compétents dans les cantons utilisent activement les possibilités d'échange intercantonal et fédéral (de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, de la Commission fédérale pour les questions familiales ou de la Plateforme nationale contre la pauvreté) pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de coordination des mesures et des stratégies de lutte contre la pauvreté des familles. ■

Michael Marti, Urezza Caviezel, Rafaela Catena
Ecoplan

SOURCE

L'étude « Prävention und Bekämpfung von Familienarmut in den Kantonen. Abstimmung und Koordination von Massnahmen und Strategien » [en allemand, avec résumé en français] a été réalisée dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté. La Plateforme diffuse des connaissances pratiques et constitue un moteur d'innovation. Elle s'adresse aux professionnels et décideurs responsables des stratégies, ou qui représentent des personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Soutenue par la Confédération, les cantons, les villes et les organisations de la société civile, elle fait partie d'une structure nationale qui inclut le monitoring de la pauvreté, des possibilités de participation et l'élaboration d'une stratégie nationale contre la pauvreté d'ici 2027.

www.contre-la-pauvrete.ch